



UN SYSTÈME POLITIQUE SPÉCIAL

La démocratie suisse



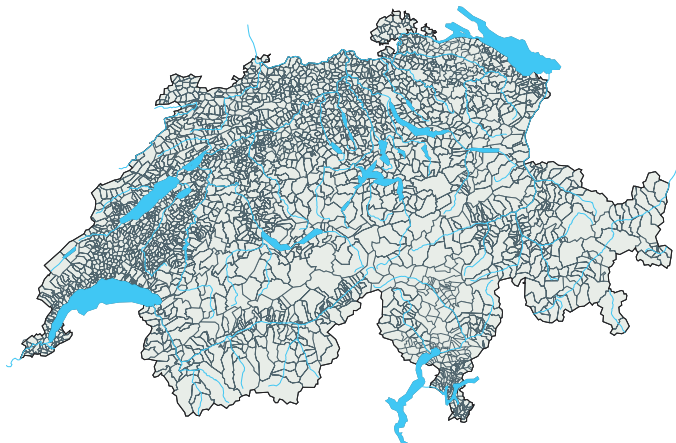
Les Suisses sont appelés plus souvent que nulle part ailleurs à exprimer leur volonté politique. Les votations fédérales, généralement, ont lieu quatre fois par an et portent sur plusieurs questions de politique fédérale. A ces questions s'ajoutent les nombreux objets can-

tonaux et communaux. Comme c'est le peuple – et non les représentants qu'il a élus – qui prend les décisions politiques dans le cadre de ces scrutins, on parle de démocratie directe. La visibilité du geste électoral tend cependant à s'effacer, et l'image des files d'attente devant les bureaux de

vote se fera de plus en plus rare. Car le vote par correspondance, et bientôt le vote électronique, offrent – et offriront – aux électeurs des possibilités nouvelles d'exercer leurs droits civiques.

quand 2715 et 26 font 1

La Suisse est une nation multilingue et multiconfessionnelle issue d'une volonté politique commune. Constituée en Etat fédéral en 1848, elle est, après les Etats Unis d'Amérique, le plus ancien des 23 Etats fédéraux que compte le monde. La structure fédérale de la Suisse est construite sur trois niveaux politiques: la Confédération, les cantons et les communes.



2715 communes La commune est la plus petite unité politique en Suisse. On en dénombre actuellement 2715. Leur nombre tend toutefois à diminuer, certaines d'entre elles – les petites localités surtout – choisissant de fusionner afin de mieux assumer leurs tâches. Près d'une commune sur cinq a un parlement, notamment dans les villes. Dans les autres, le législatif est une assemblée communale, à laquelle tous les habitants qui ont le droit de vote peuvent participer et où s'exerce la démocratie directe: le peuple n'est pas représenté par des députés mais prend lui-même les décisions politiques et nomme le conseil communal (exécutif).

Les communes remplissent les tâches qui leur sont attribuées par la Confédération et par les cantons telles que la tenue du registre des habitants ou la protection civile; mais elles ont aussi des compétences propres dans plusieurs domaines: éducation, protection sociale, approvisionnement en énergie, infrastructures routières, aménagement du territoire, fiscalité, etc. Elles disposent d'une marge d'action étendue dans ces domaines. Le degré d'autonomie des communes est déterminé par les cantons. Il varie donc fortement d'un canton à l'autre.



26 cantons Le canton est l'unité politique qui se superpose à la commune. Les cantons sont, à l'origine, des Etats qui se sont regroupés en 1848 pour donner naissance à la Confédération en lui déléguant une part de leur souveraineté. Seul le canton du Jura a été créé au 20^e siècle. Il est né le 1^{er} janvier 1979 d'une séparation d'avec le canton de Berne.

Etats fédérés, les cantons sont égaux devant la Constitution fédérale. Ils jouissent d'une large souveraineté en comparaison internationale et disposent d'une grande autonomie dans plusieurs domaines: santé publique, formation et culture en particulier.

Chaque canton a sa constitution, son parlement, son gouvernement et ses tribunaux.

Le nombre de députés des parlements cantonaux varie de 58 à 180. Tous les députés sont élus par le peuple; dans la plupart des cantons, ils sont élus au scrutin proportionnel. Les gouvernements cantonaux (qui comptent 5 ou 7 membres) sont élus eux aussi par le peuple. Ils sont élus au scrutin majoritaire, sauf dans les cantons de Zoug et du Tessin, qui ont adopté un système proportionnel.

La démocratie directe sous forme d'assemblée publique (Landsgemeinde) subsiste dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Glaris. Dans tous les autres cantons, le peuple se prononce exclusivement par vote aux urnes.



Le village tessinois de Corippo, dans le val Verzasca, n'a que 17 habitants et est la plus petite commune de Suisse. Ce village, inscrit à l'Inventaire des sites protégés, comptait encore plus de 300 habitants au milieu du 19^e siècle. Aujourd'hui, il n'a plus d'enfant. Le maire («sindaco»), Claudio Scettrini, 45 ans, est un de ses deux plus jeunes habitants. Toutes les trois semaines, il réunit ses

deux collègues du Conseil communal pour une séance qui se tient dans l'ancienne école. L'assemblée communale, à laquelle les 14 électeurs sont presque toujours présents, a lieu deux fois par an.



«République et Canton du Jura» est le nom officiel du dernier-né des Etats de la Confédération. Son territoire appartient toutefois à cette dernière depuis 1815. De fortes tensions culturelles entre la communauté francophone catholique et la population majoritaire du canton de Berne,

germanophone et protestante, ont conduit le Jura à se séparer de ce canton après une série de consultations populaires. Le 1^{er} janvier 1979, le Jura acquérait sa souveraineté et devenait le 26^e canton de la Suisse.



1 Confédération Ce terme désigne l'Etat fédéral en Suisse. L'abréviation CH correspond à l'appellation officielle latine « Confoederatio Helvetica ». Confoederatio veut dire « alliance » et Helvetica fait référence à la tribu celte des Helvètes qui peuplait le territoire actuel de la Suisse il y a environ 2000 ans.

La Suisse s'est constituée il y a plus de sept siècles à partir d'une alliance entre les trois cantons primitifs d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald pour devenir l'Etat fédéral que l'on connaît aujourd'hui, fondé sur une représentation équilibrée des intérêts particuliers des cantons et de l'intérêt général du pays.

La Confédération est compétente dans tous les domaines qui lui sont confiés par la Constitution fédérale: politique extérieure et politique de sécurité, douanes, monnaie, élaboration de la législation de portée nationale et défense nationale en particulier. Les tâches qui ne sont pas attribuées expressément à la Confédération sont du ressort des cantons.



Le drapeau suisse, contrairement aux autres drapeaux nationaux, est carré. Seuls le pavillon maritime suisse est rectangulaire.

Les Confédérés portaient déjà une croix blanche cousue sur leurs vêtements lors de la bataille de Laupen en 1339. Mais cette croix ne devint bannière officielle qu'en 1815. Un quart de siècle plus tard, la croix blanche sur fond rouge devint le drapeau de toutes les forces armées, et l'Assemblée fédérale

en définit les proportions en 1889: « une croix blanche, verticale et alésée, et dont les branches, égales entre elles, sont d'un sixième plus longues que larges. »

La séparation des pouvoirs En Suisse, le pouvoir législatif (élaboration des lois), le pouvoir exécutif (exécution des lois) et le pouvoir judiciaire (administration de la justice) sont clairement séparés et ne sont pas exercés par les mêmes personnes; mais ils donnent lieu à un partage fonctionnel des tâches. En d'autres termes, nul ne peut appartenir simultanément à plusieurs autorités fédérales – Parlement, Gouvernement ou Tribunal fédéral -, mais chacune de ces autorités remplit, pour des raisons pratiques, des tâches qui relèvent d'un autre pouvoir.

Qui élit qui ?

En Suisse, le Souverain est le peuple

La Constitution fédérale confère la souveraineté au peuple. Autorité politique suprême, le peuple comprend la totalité des hommes et des femmes majeurs de nationalité suisse, ce qui représente au moins 4,9 millions de personnes, soit près de deux tiers de la population. Les Suisses de moins de 18 ans et les étrangers n'ont pas de droits politiques au niveau fédéral.

Le peuple élit le Parlement (pouvoir législatif)

La Suisse a un Parlement bicaméral. Il est formé des deux Chambres fédérales, qui, ensemble, forment l'*Assemblée fédérale (Chambres réunies)* et constituent le pouvoir législatif. Le Conseil national représente la population suisse, le Conseil des Etats les 26 cantons.

> pages 22 à 39

Le Parlement élit le gouvernement (pouvoir exécutif)

Le gouvernement suisse est composé des sept membres du Conseil fédéral et de la chancelière de la Confédération, qui sont élus par l'Assemblée fédérale pour quatre ans.

> pages 40 à 75

Le Parlement élit aussi la plus haute juridiction (pouvoir judiciaire)

Le pouvoir judiciaire suprême est exercé par le Tribunal fédéral, à Lausanne et à Lucerne, et par les tribunaux de première instance: le Tribunal pénal fédéral à Bellinzone et le Tribunal administratif fédéral à Berne. > pages 76 à 80

De nombreux droits pour le peuple

Il n'est guère de pays où le peuple participe aussi largement qu'en Suisse aux décisions politiques. Une longue tradition démocratique, un territoire de petite taille et une population moyennement dense, mais aussi un taux d'alphabétisation très élevé et une offre médiatique diversifiée constituent des éléments déterminants pour le fonctionnement de cette forme d'Etat particulière. Sur le plan fédéral, le citoyen suisse dispose des droits politiques suivants :

Le droit d'élire ses représentants :

comment panacher, cumuler ou biffer des noms Tous les quatre ans, le peuple élit les 200 membres du Conseil national. Les citoyens suisses peuvent prendre part à l'élection du Conseil national ou y être élus dès l'âge de 18 ans. Les employés de l'administration fédérale doivent cependant, s'ils sont élus, choisir entre l'exercice de leur fonction et leur mandat politique.

Dans les cantons qui disposent de plus d'un siège au Conseil national, les électeurs ont plusieurs possibilités de choisir les candidats qui leur conviennent le mieux.

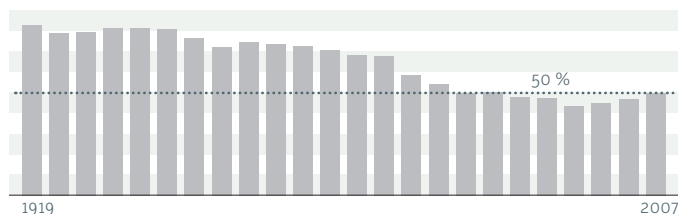
Ils peuvent inscrire sur un *bulletin vierge* les noms des candidats qu'ils préfèrent.

Ils peuvent déposer tel quel, ou modifier, un *bulletin préimprimé* portant les noms des candidats d'un parti.

Pour modifier un bulletin préimprimé, ils disposent de trois moyens différents, combinables entre eux: *biffer* des noms du bulletin; remplacer certains noms par des noms figurant sur d'autres listes (*panachage*); inscrire une seconde fois des noms figurant déjà sur le bulletin (*cumul*). Les partis peuvent décider eux aussi de faire figurer deux fois (mais pas plus) le nom de candidats sur une liste afin d'augmenter leurs chances d'être élus; on parle alors de « cumul officiel ».

L'élection des députés au Conseil des Etats n'est pas réglementée par la Confédération, mais tous les cantons ont opté pour un scrutin direct. Les 246 membres de l'Assemblée fédérale sont donc élus directement par le peuple.

Participation à l'élection du Conseil national depuis 1919



La participation a sensiblement diminué depuis l'introduction du scrutin proportionnel pour l'élection du Conseil national en 1919. Le niveau relativement bas de la participation électorale en Suisse tient à deux raisons principales: premièrement, le peuple peut s'exprimer très souvent par la voie des urnes, non seulement lors des élections, mais aussi lors des votations organisées aux niveaux communal, cantonal et fédéral; deuxièmement, les élections ne sont pas aussi déterminantes que dans d'autres pays car la concordance entre les partis exclut toute alternance au gouvernement. Depuis l'introduction du vote par correspondance en 1994, la participation a légèrement remonté.

Le droit de voter sur des objets :

un moyen de se faire entendre Tous les Suisses âgés de 18 ans qui ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit disposent du droit de vote sur le plan fédéral. Les personnes qui ont la qualité d'électeur peuvent donc également participer aux votations.

En règle générale, les électeurs sont appelés quatre fois par an à se prononcer sur des questions de politique fédérale. Les objets mis en votation sont au nombre de trois ou quatre en moyenne, mais il peut arriver, exceptionnellement, qu'il y en ait deux fois plus.

La votation fait suite au dépôt d'une initiative populaire ou d'une demande de référendum.

Le référendum est *obligatoire* pour toute modification de la Constitution et pour l'adhésion de la Suisse à certaines organisations internationales, ce qui signifie qu'il y a obligation de voter. L'adoption du projet requiert la *double majorité*: celle du peuple (majorité des suffrages valables) et celle des cantons (majorité des cantons dans lesquels les votants ont approuvé le projet).

Modification de la Constitution

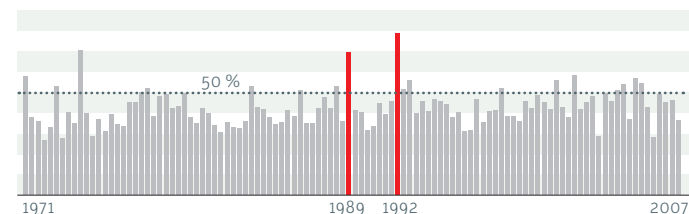
► **référendum obligatoire**

Modification d'une loi

► **référendum facultatif**

Les lois, nouvelles ou modifiées, les arrêtés du Parlement assimilés à des lois et certains accords internationaux peuvent faire l'objet d'un référendum, c'est-à-dire qu'ils ne sont soumis au verdict populaire que si une votation est demandée: on parle alors de *référendum facultatif*. En pareil cas, seule la majorité du peuple est requise.

Participation aux votations populaires depuis 1971



La participation moyenne aux votations au cours des dernières décennies se situe légèrement au-dessus de 40 %. La mobilisation a toutefois été très forte sur certains sujets tels que l'initiative populaire « pour une Suisse sans armée », en 1989, avec une participation de 69 %, ou l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE), en 1992, avec une participation de 78 %.

Comme les citoyens peuvent participer régulièrement à la définition des choix politiques et se prononcer sur les grands dossiers, les votations, en Suisse, ont un poids plus important que les élections. Par contre, l'influence du Parlement est plus faible que dans les pays qui ne disposent d'aucun instrument de démocratie directe.

La pétition Toute personne, qu'elle ait la qualité d'électeur ou non, peut adresser une requête écrite à une autorité concernant l'activité de l'Etat. La pétition peut consister en une demande, en une proposition ou en une réclamation. L'autorité est tenue de prendre acte de la pétition mais elle n'est pas obligée d'y répondre; dans la pratique, cependant, toutes les pétitions sont traitées et donnent lieu à une réponse. Toute activité de l'Etat peut faire l'objet d'une pétition.

Le droit de déposer une initiative: un moyen

de faire valoir ses exigences Les citoyens peuvent demander à ce que l'on vote sur une modification de la Constitution fédérale. Contrairement à ce qui se passe au niveau cantonal, les citoyens ne peuvent pas demander l'élaboration ou la modification d'une loi. Pour que l'initiative aboutisse, elle doit recueillir 100 000 signatures valables dans un délai de 18 mois.

L'initiative populaire peut revêtir la forme d'une proposition conçue en termes généraux ou, plus fréquemment, d'un texte rédigé de toutes pièces, dont la teneur ne peut être modifiée ni par le Parlement ni par le gouvernement.

Les autorités peuvent opposer un *contre-projet* à l'initiative dans l'espoir que le peuple et les cantons donneront la préférence à ce dernier. Le contre-projet va généralement moins loin que l'initiative. Depuis 1987, le *double oui* permet d'accepter à la fois l'initiative populaire et le contre-projet, la réponse donnée à la question subsidiaire déterminant lequel des deux textes entrera en vigueur s'ils ont tous deux recueilli la majorité des votes du peuple et des cantons. Les initiatives populaires sont le *moteur* de la démocratie directe car elles n'émanent ni du Parlement ni du gouvernement, mais sont le fait des citoyens eux-mêmes.

Initiative:

Délai de récolte des signatures:

> **18 mois**

Nombre de signatures requises:

> **100 000**

Le droit de lancer un référendum: un moyen

de dire « non ! » Le peuple peut se prononcer sur des décisions du Parlement. Les lois fédérales, les arrêtés fédéraux et certains traités internationaux d'une durée indéterminée sont soumis au vote populaire lorsque 50 000 citoyens le demandent (*référendum facultatif*). Les signatures à l'appui de la demande de référendum doivent être récoltées dans les 100 jours qui suivent la publication de l'acte.

Référendum:

Délai de récolte des signatures:

> **100 jours**

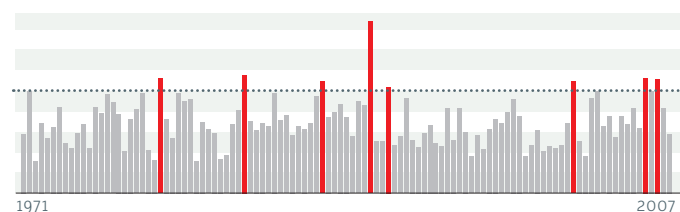
Nombre de signatures requises:

> **50 000**

Le référendum est une sorte de veto qui ralentit le processus politique. Il est un moyen, pour le peuple, de *freiner* les modifications proposées par le Parlement ou le gouvernement en les bloquant ou en les différant.

Mais il contribue également à la *concordance*. Il conduit en effet le Parlement à associer autant que possible tous les milieux concernés lorsqu'il débat d'une loi ou d'une modification de loi; il l'incite aussi à trouver une solution de compromis, apte à rallier une majorité, contre laquelle personne ne tentera ensuite de lancer un référendum.

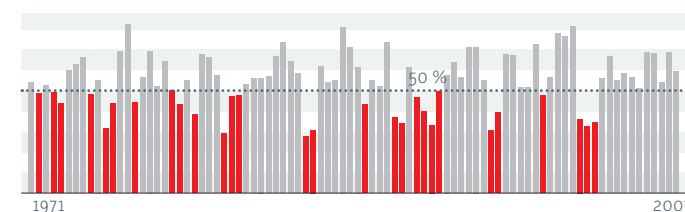
Initiatives acceptées et initiatives rejetées depuis 1971



Sur les 109 initiatives populaires qui ont fait l'objet d'une votation au cours des dernières décennies, huit seulement ont été acceptées, soit moins d'une sur dix. La très grande majorité des initiatives ont recueilli moins de 50 % des voix et ont donc été rejetées.

Les initiatives populaires ne sont toutefois pas vaines. Les propositions qu'elles contiennent suscitent souvent un large débat et finissent par être reprises, du moins en partie, dans des lois.

Référendums facultatifs lancés depuis 1971

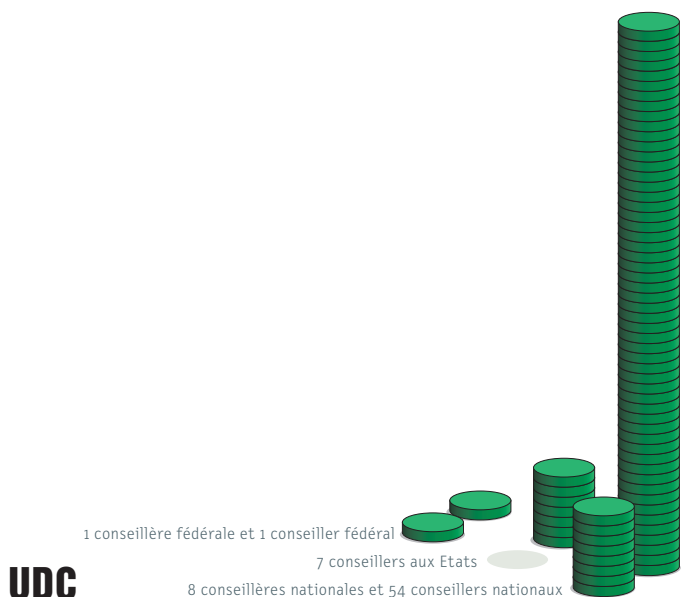


Les comités référendaires sont parvenus 88 fois, depuis 1971, à obtenir la tenue d'une votation sur des lois ou des arrêtés adoptés par le Parlement qui ne leur convenaient pas. Ils ont été suivis 28 fois, soit dans presque un tiers des cas, lors du scrutin populaire.

Le graphique montre la part des suffrages favorables au projet mis en votation; un pourcentage inférieur à 50 % indique donc que la décision parlementaire contestée n'a pas été acceptée et a dû être abandonnée.

Les quatre partis gouvernementaux

Les partis sont des formations politiques regroupant des personnes partageant la même vision du monde, à savoir une certaine conception de l'Etat, de la société, de l'économie, etc. Intermédiaires entre le peuple et les institutions étatiques, ils sont indispensables au bon fonctionnement d'une démocratie. Le paysage politique suisse est aussi composite que le pays : le Parlement compte douze groupements, dont vous trouverez un bref autoportrait dans les pages qui suivent. Nous commençons par la présentation des quatre partis gouvernementaux, qui comptabilisent le plus d'électeurs.



UDC Union démocratique du centre



Président du parti:
Ueli Maurer, conseiller national
(jusqu'en avril)

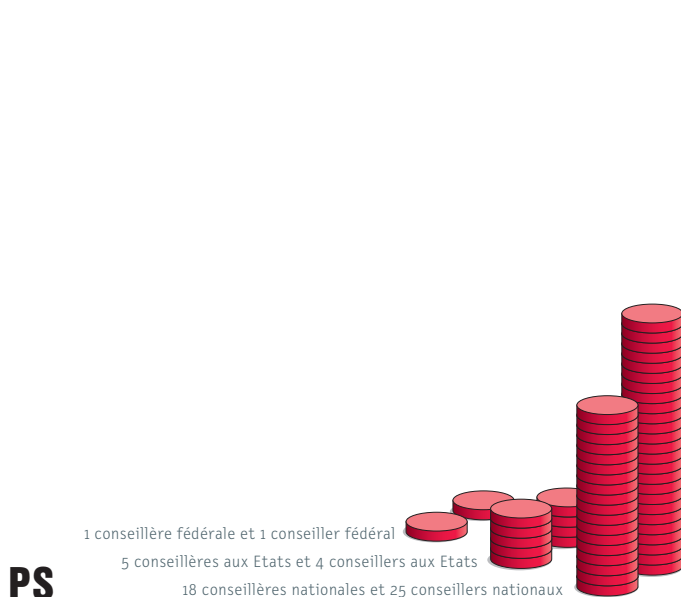
85 000 membres
Fondée en 1917

www.svp.ch

Avec 29% des voix, l'Union démocratique du centre est le plus grand parti de Suisse. Elle est représentée au gouvernement par les conseillers fédéraux Samuel Schmid et Eveline Widmer-Schlumpf. Après la non-réélection de Christoph Blocher au Conseil fédéral, l'UDC s'est déclarée parti d'opposition et a exclu de son groupe parlementaire les deux membres UDC qui siègent au Conseil fédéral.

Le parti est né en 1971 de la fusion entre le Parti des Paysans, Artisans et Indépendants (PAI) et les Partis démocratiques des cantons de Glaris et des Grisons.

(Texte: Chancellerie fédérale. Au moment de la clôture de rédaction, nous ne disposions pas d'un portrait brossé par l'UDC.)



PS Parti socialiste suisse



Président du parti:
Hans-Jürg Fehr, conseiller national
(jusqu'en avril)

35 000 membres
Fondé en 1888

www.spschweiz.ch

Le PS s'engage en faveur d'une Suisse sociale, ouverte et écologique. Avec Micheline Calmy-Rey et Moritz Leuenberger, il dispose de deux représentants crédibles au Conseil fédéral. Dans les grandes villes, le PS contribue aussi largement au travail gouvernemental. Il œuvre en faveur de la sécurité sociale et de la répartition équitable des chances et des richesses, ce dont dépend la majorité de la population qui ne perçoit pas des salaires de pointe. La liberté, la justice et la solidarité sont des valeurs qui doivent encore se conquérir de haute lutte. Les acquis sociaux de la Suisse – dont nous sommes fiers – sont dus dans une large mesure à l'engagement du PS : l'AVS, l'assurance-maternité, les allocations pour enfants et la loi sur le partenariat.

Les trois piliers principaux de la politique du PS sont les suivants:

- **Domaine social :** le PS suisse s'engage en faveur de la garantie de l'AVS, de la retraite à la carte pour tous, de l'accès à la formation pour tous, de la création de 50 000 places d'accueil dans des crèches et de l'égalité entre hommes et femmes.
- **Ouverture :** le PS défend une politique étrangère active menée par une Suisse solidaire, qui s'engage en faveur de la coopération au développement, de la paix et du respect des droits de l'homme, et qui se rapproche de l'UE.
- **Ecologie :** le PS a pour objectif d'optimiser le réseau des transports publics, d'accroître l'efficacité énergétique et de promouvoir les énergies renouvelables pour jeter les bases d'une Suisse tournée vers l'avenir. Il est opposé aux centrales nucléaires.

Les huit autres partis au Parlement

Les verts

Parti écologiste suisse



Présidente du parti: **Ruth Genner**, conseillère nationale
6000 membres
Fondé en 1983
www.gruene.ch

Le parti écologiste suisse est le plus grand parti non gouvernemental. A l'exception du canton d'Obwald, tous les cantons ont un parti écologiste. Depuis 2003, les Jeunes Verts s'engagent, avec force imagination, en faveur de l'environnement, de l'égalité des chances et d'une mondialisation équitable.

Les objectifs principaux du parti écologiste suisse pour la législature actuelle sont la mise en place d'une politique efficace en matière de protection du climat (incluant surtout l'introduction d'une taxe CO₂ sur les carburants), la réorientation écologique de l'économie, la consolidation des assurances sociales et l'instauration d'une politique de paix active excluant toute participation dans le domaine de l'armement.

PLS

Parti libéral suisse



Président du parti: **Claude Ruey**, conseiller national
20 000 membres
Fondé en 1913
www.liberal.ch

Le parti libéral suisse est porteur d'un courant de pensée universel profondément ancré dans les valeurs intemporelles, issu notamment des Lumières. Il défend la liberté personnelle, le respect d'autrui, la reconnaissance de la diversité des identités, la responsabilité, la créativité et l'esprit d'initiative. Dans son action politique, il s'inspire de ces valeurs, seules sources avérées du progrès économique et social. Le PLS est un parti bourgeois fortement présent dans quatre cantons, à savoir Bâle-Ville, Genève, Neuchâtel et Vaud, où il est représenté au parlement et au gouvernement. Il joue également un rôle dans la vie politique des cantons de Berne, de Fribourg, du Valais et de Zurich.

PEL

Parti Ecologie libérale



Président du parti: **Martin Bäumle**, conseiller national
1000 membres
Fondé en 2004
www.grunliberale.ch

Environnement: nous sommes tous tributaires d'un environnement intact comme cadre de vie. Nous voulons laisser aux générations futures un monde où il fait bon vivre et faire en sorte qu'elles ne doivent pas pâtir de notre mode de vie.

Finances: l'Etat doit fonctionner comme une entreprise de services performante et axée sur l'essentiel. Il ne doit pas crouler sous les dettes. Il doit bien plus faire appel au sens des responsabilités de chaque individu.

Affaires sociales: il convient d'encourager en premier lieu les performances individuelles, le sens des responsabilités et la solidarité. Les mesures de soutien doivent être incitatives et ciblées et respecter la dignité humaine.

PEV

Parti évangélique suisse



Président du parti: **Ruedi Aeschbacher**, conseiller national
4500 membres
Fondé en 1919
www.evppev.ch

Une meilleure assise financière pour les familles: le PEV veut alléger la charge financière pesant sur les familles et les soutenir si nécessaire. Il exige à cet effet des allocations pour enfants qui remplaceraient tout autre paiement ou déduction et qui seraient financées par des impôts.

Une économie équitable: réduction de la dette, salaires équitables aux deux extrémités de l'échelle salariale, système fiscal simplifié et sans failles, commerce équitable – voilà ce à quoi aspire le PEV.

Un environnement sain: le PEV souhaite réduire rapidement la dépendance de la Suisse à l'égard des énergies non renouvelables, raison pour laquelle il exige une réforme fiscale écologique et l'introduction d'une taxe CO₂ sur les carburants.

PRD

Parti radical-démocratique



Président du parti: 120 000 membres
Fulvio Pelli, conseiller national Fondé en 1894

www.fdp.ch

Tout être humain a la liberté d'aller à la quête du bonheur et de façonner son existence comme bon lui semble. Le PRD milite en faveur de la liberté de chaque individu. Dans sa politique, il défend les valeurs libérales fondamentales que sont la liberté, l'ouverture et la responsabilité individuelle, chacun étant toutefois aussi responsable de la collectivité. La société doit être équitable et accorder les mêmes chances à tous: l'égalité des chances doit être un pilier de notre société afin que chacun puisse déployer toutes ses potentialités.

Le projet du PRD pour l'avenir de la Suisse s'articule autour des principaux axes suivants:

- Une Suisse intelligente: le savoir est notre matière première. Notre pays doit figurer parmi les leaders de ce monde sur les plans intellectuel, scientifique et culturel.
- Une Suisse sur le chemin de la croissance: la croissance est garante de notre avenir. Elle est le fruit des prestations fournies par chacun d'entre nous et des bonnes conditions-cadre offertes à l'économie.
- Une Suisse équitable: qui dit équité dit égalité des chances. Nous vivons dans un pays qui offre des conditions-cadre attrayantes et équitables et qui dispose d'une protection sociale efficace.
- Une Suisse ouverte: la Suisse est un pays tolérant, moderne et ouvert, qui entretient des relations constructives avec l'Europe et le reste du monde.



PDC

Parti démocrate-chrétien



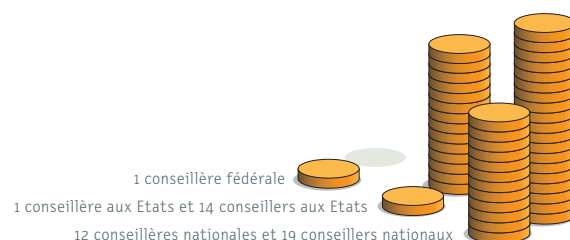
Président du parti: 100 000 membres
Christophe Darbellay, conseiller national Fondé en 1912

www.cvp.ch

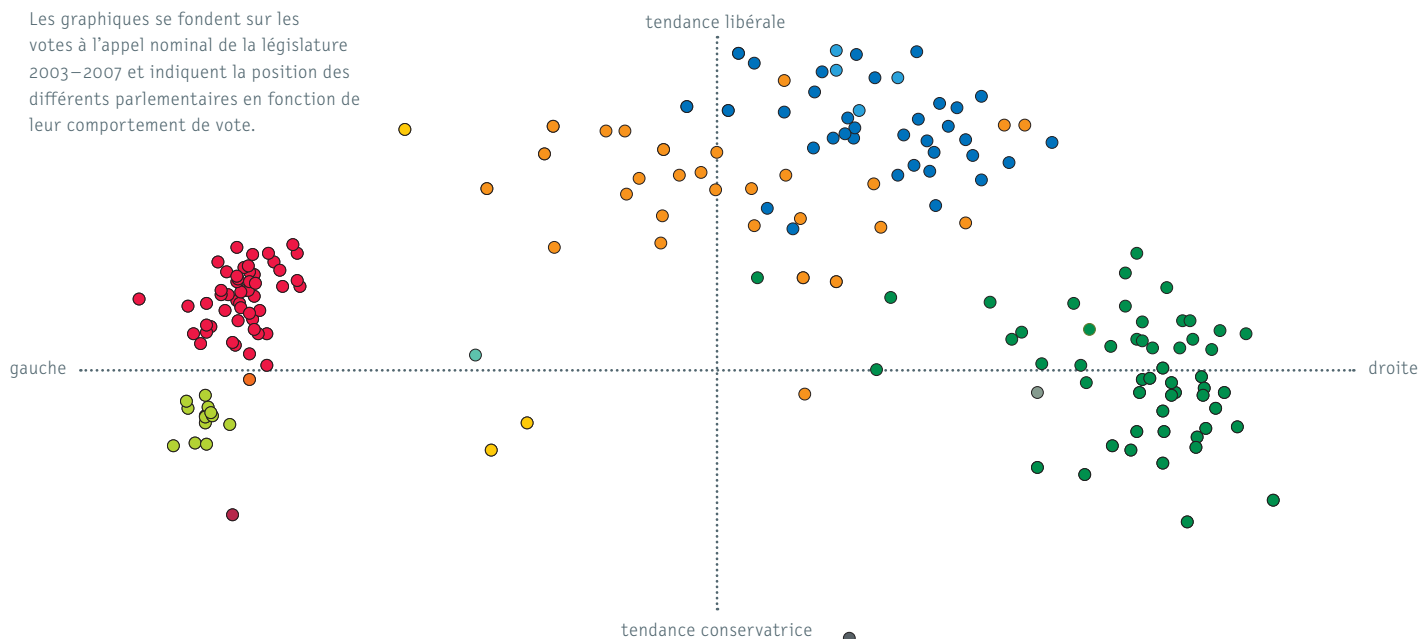
Le PDC milite pour une Suisse libérale et sociale. Il vise à trouver un équilibre entre l'individu et la collectivité, entre la responsabilité individuelle et la solidarité. Sa conception de la vie en commun s'inspire d'une vision chrétienne de l'homme et de la société. Au Conseil fédéral, ces valeurs sont défendues par Doris Leuthard, conseillère fédérale en charge de l'économie. Le PDC est la force autonome qui, au centre de l'échiquier politique, est favorable au développement économique tout en étant attachée à ses responsabilités sociales. Sa politique crée des emplois, consolide l'assise de nos principales assurances sociales et améliore les conditions offertes aux familles. Grâce à son pragmatisme dans le domaine du climat et de l'environnement, il œuvre en faveur du développement durable.

Le PDC met l'accent sur les trois points suivants:

- Il milite en faveur d'un pôle économique suisse novateur, offrant une imposition attrayante, des infrastructures optimales et un haut niveau de formation. Gage de prospérité, cette politique permettra en outre de sauvegarder des emplois.
- Le PDC soutient les familles. Ces dernières ont besoin de meilleures conditions pour élever leurs enfants, afin de pouvoir notamment concilier vie professionnelle et vie familiale.
- Le PDC vise à consolider la protection sociale: le financement des assurances sociales sera le principal défi des 20 prochaines années. Ce n'est que par des réformes ciblées et équilibrées que l'objectif sera atteint.



Les graphiques se fondent sur les votes à l'appel nominal de la législature 2003–2007 et indiquent la position des différents parlementaires en fonction de leur comportement de vote.



PCS Parti chrétien-social



Présidente du parti: **Monika Bloch Süss** 1500 membres Fondé en 1997 www.csp-pcs.ch

Politique énergétique: le PCS militera contre la construction de nouvelles centrales nucléaires. Il faut promouvoir les énergies de substitution et les économies d'énergie. Le but doit être une société à 2000 Watt.

Politique sociale: les rentes AVS doivent être assurées. Les retraités doivent avoir la certitude que leurs rentes sont garanties. Il faut à cet effet des finances supplémentaires à moyen terme. Dans la bonne situation économique actuelle, l'assurance-invalidité (AI) et l'assurance-chômage doivent être assainies. Les deux assurances doivent être renflouées en prévision de crises futures. Une augmentation de la TVA est nécessaire pour le financement de l'AI, afin que les dettes puissent être rapidement épongées.



UDF Union démocratique fédérale



Président du parti: **Hans Moser** 2500 membres Fondée en 1975 www.edu-schweiz.ch

Vraies valeurs et parler vrai! Consciente de ses responsabilités envers Dieu Tout-Puissant, l'UDF défend les vraies valeurs, cherche des solutions durables et s'engage en faveur d'une Suisse fondée sur un Etat de droit démocratique et libre. Attachée aux valeurs fondamentales, à la parole de Dieu et à la conception du monde et de l'humanité prônée dans la Bible, l'UDF ne cède pas à la tentation de l'éphémère. Nageant à contre-courant, elle incite les individus à assumer leurs responsabilités. Protection de la vie humaine à tous les stades de l'existence, mais aussi de l'environnement et de la sphère privée, mariage et famille de type traditionnel, renforcement de la formation et du marché de l'emploi en Suisse, équilibre des finances et réduction de la dette sont les thèmes majeurs de la politique de l'UDF.



Lega Lega dei Ticinesi



Président du parti: **Giuliano Bignasca** 1500 membres Fondée en 1991 www.legaticinesi.ch

Indépendance: la mondialisation de l'économie et de la politique affaiblit la Suisse. Cette dernière pourra cependant se forger une place dans une Europe morcelée si elle parvient à sauvegarder son indépendance et sa liberté.

Service public: la Confédération doit conserver son service public et veiller à ce que les mêmes conditions prévalent pour tous dans tout le pays. Les privatisations doivent être évitées autant que possible.

Mobilité: le Tessin doit être mieux raccordé au reste du pays. La route du St-Gothard arrive à saturation ; des dangers naturels et des problèmes structurels compromettent son ouverture illimitée.



PST Parti suisse du Travail



Présidente du parti: **Nelly Buntschu** 2000 membres Fondé en 1944 www.pda.ch

Le PST entend, avec l'aide de toutes les forces qui s'opposent au capitalisme, libérer l'humanité de l'exploitation et de l'oppression. Il soutient tous les individus et les mouvements qui, convaincus qu'un autre monde est possible, s'emploient à le construire. L'engagement du PST ne s'arrête pas aux frontières nationales, car il s'agit pour lui de lutter contre les injustices dans le monde entier. Les activistes du PST sont présents à tous les niveaux de la politique suisse. Leur objectif est toujours le même: soumettre des propositions pour créer une société solidaire, permettre l'épanouissement de chaque individu et protéger l'environnement – bref, façonner une société réellement socialiste.

